

« Porter assistance » aux pauvres du monde

Thomas W. Pogge*

Nous, citoyens des pays prospères, avons tendance à discuter de nos obligations à l'égard de ceux qui, au loin, sont dans le besoin en termes de dons et de transferts, d'assistance et de redistribution : Quelle part de notre richesse devrions-nous, le cas échéant, donner à ceux qui, à l'étranger, meurent de faim ? En m'appuyant sur la façon dont un théoricien de premier plan conçoit le problème, je montrerai que cela constitue en fait une erreur sérieuse – et qui plus est une erreur que les pauvres dans le monde paient très cher.

Dans son ouvrage, *Le Droit des gens*, John Rawls ajoute, par rapport à la façon dont il avait traité antérieurement de la question, une huitième loi : « Les peuples ont le devoir d'assister les autres peuples vivant dans des conditions défavorables qui les empêchent de disposer d'un régime social et politique juste ou convenable ».¹ Par cet ajout, il entend montrer qu'il est possible, à partir de sa théorie de la justice, de justifier une représentation – qui demeure moins égalitaire que celle que ses critiques cosmopolites l'enjoignaient d'adopter – de la justice économique globale.² Ce devoir nouvellement ajouté est cependant d'une portée qui est à la fois trop grande pour que Rawls soit en mesure de le justifier et d'une portée trop faible pour qu'il puisse résoudre à lui seul le problème de la pauvreté dans le monde.

* Thomas Pogge est Professeur de philosophie à l'Université de Columbia aux États-Unis. Parmi ses publications, signalons : *Realizing Rawls* (Cornell University Press, 1989) et *World Poverty and Human rights* (Polity Press, 2002).

¹ Rawls (1999, p. 37). Pour une présentation de sa position antérieure, voir Rawls, 1993b, p. 55.

² Cf. Rawls, 1999, p. 115-119, discutant les positions de Beitz (1979) et de Pogge (1994).

Il est douteux que ce nouvel amendement sera adopté à la faveur de la position originelle, telle que Rawls la conçoit, puisque n'y participeront que les peuples libéraux et convenables (*decent*). Chaque représentant est rationnel³ et cherche à établir un ordre international qui permette à son peuple de s'organiser de manière stable en fonction de sa propre conception de la justice et de ce qui est convenable.⁴ De tels représentants pourraient s'entendre sur le fait de se porter assistance les uns les autres, lorsqu'il arrive que l'un d'entre eux est dans le besoin. Mais pourquoi serait-il rationnel pour eux de s'engager à assister les peuples qui, vivant dans la pauvreté, n'ont jamais disposé d'un ordre institutionnel libéral ou convenable ?

Cette question attire notre attention sur le fait que la position originelle internationale de Rawls insiste par trop sur la préservation du caractère bien ordonné des sociétés libérales ou convenables et qu'elle se révèle, par conséquent, triplement contestable : en premier lieu, les peuples qui ne sont ni libéraux, ni convenables ne sont pas représentés au niveau de la position originelle internationale. Il en résulte que les intérêts de leurs membres sont complètement laissés pour compte.⁵ Ensuite, parce que les *peuples* (libéraux et convenables) comptent *également*, les intérêts de leurs membres individuels (selon la viabilité et la stabilité de leur ordre domestique) sont représentés de manière inégale au détriment de ceux qui appartiennent à des peuples plus nombreux.⁶ Enfin, d'autres intérêts importants des membres de peuples libéraux et convenables ne sont pas

³ Rawls, 1999, pp. 32, 63 et 69.

⁴ *Ibid.*, pp. 29, 33, 34-35, 40, 63-67, 69, 115, 120. Une société est bien ordonnée si elle s'appuie sur un ordre institutionnel stable dont on peut dire qu'il est soit libéral soit convenable.

⁵ Cette caractéristique rend problématique non seulement le devoir affirmé par Rawls de porter assistance aux sociétés connaissant de profondes difficultés, mais également son appel à des « interventions d'ingérence » dans les affaires des sociétés qui ne sont nullement bien ordonnées et qui commettent des atteintes flagrantes contre les droits de la personne (*ibid.*, p. 94 n. 6). Même si de telles interventions ne correspondent pas à des actes de guerre (qui ne doivent pas être engagés pour des raisons autres que l'auto-défense – *ibid.*, p. 37), elles peuvent impliquer des risques considérables pour ceux qui les entreprennent et dont les représentants n'accepteraient pas, d'un point de vue rationnel, le principe d'une intervention qui irait au-delà de l'autorisation ainsi accordée.

⁶ Rawls perçoit ce problème, du moins en termes généraux, et se préoccupe de défendre son utilisation d'une position originelle qui « soit équitable pour les peuples et non pour des personnes individuelles » (*ibid.*, 17, n. 9)

représentés – par exemple, l'intérêt qu'ils portent à leur position socio-économique par rapport à celle d'autres sociétés.⁷

Bien qu'il manifeste une exigence supérieure à ce que peut justifier sa position originelle internationale, Le devoir rawlsien d'assistance demeure insuffisant. Ce devoir ne stipule qu'une visée *absolue* : aucun peuple ne devrait être empêché, du fait de sa pauvreté, de former une société libérale et convenable. Rawls s'oppose à toute visée *relative* : passé le seuil absolu, les inégalités internationales ne sont pas limitées et deviennent par là même une question moralement indifférente.

Rawls justifie ainsi son refus de faire place à la moindre visée *relative* : dès lors qu'un peuple dispose des modestes capacités économiques nécessaires pour soutenir un ordre institutionnel libéral ou convenable, il est moralement libre de décider s'il souhaite ou non accroître son épargne net. S'il ne le souhaite pas, son revenu *per capita* diminuera toujours plus par rapport à celui des peuples qui choisissent d'épargner et d'investir davantage. Il a bien sûr le droit de prendre une telle décision, mais il doit aussi assumer la responsabilité des conséquences qui en procèdent. Il ne peut évidemment pas se plaindre ensuite des différences de prospérité qui se font jour – et encore moins demander une part du revenu plus important que les autres sociétés ont réussi à générer.⁸

On pourrait objecter à cet argument que les effets de décisions cruciales pour une société pèsent souvent sur des personnes qui ne jouent aucun rôle dans sa détermination – les générations futures ou les individus qui se situent au bas de l'échelle dans une « société hiérarchique décente ».⁹ Les deux parties du second principe de justice domestique interdisent les institutions sociales qui font peser (au-delà de quelque seuil absolu) sur les seuls membres de cette famille, le poids de décisions coûteuses prises pour une famille. Les sociétés décentes, dans la définition qu'en donne Rawls, pourraient bien être engagées dans une démarche similaire de partage des charges domestiques. Il est donc difficile de voir pourquoi

⁷ Pogge, 1994, p. 208-209.

⁸ Pour cet appel au juste principe de l'épargne, cf. Rawls, 1999, p. 106-107 et pour les deux histoires inventées illustrant de telles plaintes injustifiées en ce qui concerne l'inégalité internationale, cf. *ibid.*, p. 117-118.

⁹ Rawls examine de manière extensive de telles sociétés, illustrée par un imaginaire Kazanistan, estimant que les peuples libéraux devraient accueillir celles-ci comme « des membres se tenant en bonne place au sein de la société des peuples ».

les sociétés libérales et décentes devraient être catégoriquement opposées à tout dispositif analogue de partage *international* des charges, alors même que ce dispositif pourrait être peu exigeant à l'égard des sociétés plus riches et être ajusté en fonction de l'impact effectif de la désincitation et des risques moraux.¹⁰

Il me semble que le nouveau « devoir d'assistance » rawlsien échoue également parce qu'il suggère que les causes de l'extrême pauvreté dépendent des pays pauvres eux-mêmes. Rawls souligne à plusieurs reprises que « Les causes de la richesse d'un peuple et les formes que prend celle-ci résident dans sa culture politique et dans les traditions religieuses, philosophiques et morales qui soutiennent la structure de base de ses institutions politiques et sociales, ainsi que dans l'industrie et les aptitudes à la coopération de ses membres, soutenus par leurs vertus politiques. (...) La culture politique d'une société opprimée est tout à fait importante. (...) Cruciale est également la politique démographique du pays. »¹¹ Quand des sociétés ne parviennent pas à s'épanouir, « le problème est le plus souvent lié à la nature de la culture politique publique et des traditions religieuses et philosophiques qui sous-tendent ces institutions. Les grands maux sociaux dans les sociétés plus pauvres sont généralement liés à la présence d'un gouvernement qui les opprime et d'élites corrompues ». ¹²

Ces passages suggèrent que la pauvreté s'explique par des facteurs domestiques et non en raison d'influences étrangères. Cette représentation de la pauvreté induit directement une importante erreur morale qui doit être dénoncée, à savoir : l'idée fautive selon laquelle le problème de la pauvreté dans le monde ne nous concerne principalement, nous, citoyens des pays riches, que pour l'aide que nous pourrions ponctuellement apporter. J'examinerai par conséquent en détail cette thèse de la pauvreté par les causes domestiques, afin de montrer en quoi cette

¹⁰ De même que l'on doit ajuster les institutions domestiques par rapport au principe de différence (Pogge, 1989, p. 252-253).

¹¹ Rawls, 1999, p. 108.

¹² Rawls, 1996, p. 103 – il fait écho à Michael Walzer : « La production d'un régime autoritaire n'est pas, pour une communauté politique, le signe de quelque dérangement collectif ou de quelque incapacité radicale. De fait, l'histoire, la culture et la religion de la communauté peuvent être telles que les régimes autoritaires apparaissent en quelque sorte naturellement, reflétant une vision du monde ou un mode de vie largement partagés » (Walzer, 1980, p. 224-225).

représentation est fausse et pourquoi, en dépit de cela, elle se révèle si répandue dans le monde développé.

Injustice initiale et avantages acquis

Il importe tout d'abord de rappeler que les peuples actuels sont parvenus à leurs niveaux présents de développement social, économique et culturel par le biais d'un processus historique marqué par l'esclavage, le colonialisme, voire le génocide. Bien que ces crimes appartiennent désormais au passé, ils ont laissé en héritage de grandes inégalités qui seraient inacceptables quand bien même les peuples seraient aujourd'hui maîtres de leur propre développement. Même si les peuples d'Afrique, au cours des dernières décennies, avaient réellement eu la possibilité d'atteindre des taux de croissance économique similaires à ceux des pays développés, le fait d'accéder à un tel niveau de croissance ne leur aurait pas permis de surmonter leur désavantage initial qui, en ce qui concerne le revenu *per capita*, était de 30 pour 1. Même si, à partir des années 1960, la croissance annuelle de l'Afrique, au niveau du revenu *per capita*, s'était située un point au-dessus de la nôtre, le ratio serait encore aujourd'hui de 20 pour 1 et l'équilibre ne serait pas atteint avant le début du XXIV^e siècle.¹³ Il ne va donc pas de soi que nous puissions simplement prendre pour acquise l'inégalité présente, comme si celle-ci était la résultante de choix faits librement par chaque peuple. En considérant le problème de la pauvreté dans les seuls termes de l'assistance, nous ne tenons pas compte du fait que notre énorme avantage économique est profondément marqué par la façon dont s'est produite l'accumulation dans le contexte d'un processus historique qui a dévasté les sociétés et les cultures de quatre continents.

Mais laissons de côté la question de l'héritage des injustices historiques et concentrons-nous sur l'idée selon laquelle - du moins durant la période post-coloniale, qui entraîna une impressionnante croissance du revenu global *per capita* - les causes de la *persistance* de l'extrême pauvreté et, par suite, la clef de son éradication, se situent au niveau des pays pauvres eux-mêmes. Nombreux sont ceux

¹³ En fait, ce ratio a augmenté pour atteindre 40 pour 1, montrant que la croissance annuelle moyenne du revenu *per capita* était, en Afrique, de 0,7% inférieur que celle du monde développé.

qui jugent cette idée convaincante en raison des grandes différences observables dans la façon dont les anciennes colonies ont évolué depuis plus de quarante ans. Certaines d'entre elles ont connu une assez belle réussite en termes de croissance et dans la réduction de la pauvreté, tandis que d'autres ont connu une aggravation de la pauvreté et une chute du revenu *per capita*. Ne faut-il pas en conclure alors que des trajectoires nationales aussi fortement divergentes doivent être liées à des facteurs causaux domestiques *différents* dans les pays concernés ? N'est-il pas évident que la persistance de l'extrême pauvreté s'explique par des causes locales ?

Ce raisonnement s'appuie sur trois propositions: il y a de grandes variations internationales dans l'évolution de l'extrême pauvreté ; ces variations doivent être déterminées par des facteurs locaux (propres au pays) ; ces facteurs, dans leur ensemble, expliquent pleinement l'évolution générale de l'extrême pauvreté dans le monde. Pour identifier le paralogisme, considérons ce parallèle : il y a de grandes variations dans les performances de mes étudiants. Ces variations doivent être causées par des facteurs locaux (spécifiques aux étudiants). Ces facteurs, dans leur ensemble, expliquent pleinement la performance générale de ma classe.

Le raisonnement parallèle se fonde clairement sur une prémisse fautive : la performance générale de ma classe dépend aussi, de manière cruciale, de la qualité de mon enseignement, ainsi que de divers autres facteurs « globaux ». La deuxième étape du raisonnement est donc manifestement invalide. Pour le voir avec plus de précision, nous devons remarquer que l'évolution de l'extrême pauvreté suscite deux questions distinctes. L'une d'entre elles porte sur les *variations* observées des trajectoires nationales. La réponse à cette question doit conduire à l'affirmation du rôle central de facteurs locaux. Mais quoi qu'il en soit de la légitimité de cette réponse, celle-ci peut ne pas être suffisante pour répondre à la seconde question qui porte, pour sa part, sur l'évolution *générale* de la pauvreté dans le monde. Même si des facteurs spécifiques aux étudiants jouent en effet sur les variations que l'on observe dans les performances qui sont les leurs, il n'en demeure pas moins que la qualité de mon enseignement peut demeurer un facteur expliquant que mes étudiants n'aient pas, globalement, beaucoup mieux réussi ou plus mal que cela ne fut le cas. De même, si des facteurs spécifiques aux pays influent sur les variations observées dans la performance économique des pays pauvres, des facteurs globaux peuvent

toujours jouer un rôle majeur quant à l'identification des raisons pour lesquelles ces pays, dans l'ensemble, n'ont pas beaucoup mieux réussi ou plus mal.

Il ne s'agit pas simplement d'une possibilité théorique. Régulée par un système élaboré de traités et de conventions relatives au commerce, aux investissements, aux prêts, aux licences, aux droits de reproduction, aux marques, à la double taxation, aux conditions de travail, à la protection environnementale, à l'utilisation de ressources, etc., l'interaction économique internationale est considérable. A de nombreux égards, on peut définir de telles règles afin qu'elles soient plus ou moins favorables aux diverses parties concernées, qu'il s'agisse de sociétés pauvres ou riches. On peut donc estimer que si ces règles avaient été plus favorables aux sociétés pauvres, une grande part de la pauvreté qui les frappe aujourd'hui aurait été évitée.

Pour étayer ce point, je citerai un passage du journal *The Economist* que l'on ne soupçonnera certainement pas – parce qu'il soutient vigoureusement la globalisation prônée par l'OMC et a stigmatisé, en Une et dans ses pages éditoriales, les manifestants de Seattle, de Washington et de Gènes, jusqu'à en faire les ennemis des pauvres¹⁴ – d'être favorable à l'argument que je défends :

Avec l'*Uruguay Round*, les pays riches ont baissé leurs tarifs douaniers dans des proportions moindres que ne l'ont fait les pays pauvres. Depuis, ils ont trouvé de nouvelles façons de fermer leurs marchés, notamment en imposant des tarifs sur les produits vendus à perte à l'étranger ou, autrement dit, sur les importations qu'ils jugent « injustement bon marché ». Les pays riches sont particulièrement protectionnistes dans bon nombre des secteurs par rapport auxquels les pays en voie de développement peuvent les concurrencer, comme l'agriculture, le textile et le vêtement. Selon une étude de Thomas Hertel, de Purdue University, et de Will Martin, de la Banque mondiale, les tarifs moyens pratiqués par les pays riches sur les importations industrielles en provenance de pays pauvres sont quatre fois plus élevés que ceux pratiqués sur les importations en provenance des pays riches. Cela fait peser sur les pays pauvres de lourdes charges. La conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD) estime que les exportations de ces derniers pourraient être supérieures de 700 milliards de dollars par année, d'ici 2005, si les pays riches s'attachaient à ouvrir davantage leurs marchés. Les pays pauvres sont aussi pénalisés par un certain manque

¹⁴ Voir, par exemple, la première page du 11 décembre 1999, présentant la photo d'un enfant indien en haillons, avec cette légende : « les vrais perdants de Seattle ». Voir également dans la même édition, l'éditorial (*ibid.*, p. 15) et sa légèreté : « The Case for Globalisation », in *Economist*, 23 septembre 2000, pp. 19-20 et 85-87.

de savoir-faire. Nombre d'entre eux n'avaient pas clairement anticipé ce qu'induisait l'accord de l'*Uruguay round* auquel ils ont consenti. Ils paient très cher aujourd'hui cette ignorance. Michael Finger de la Banque mondiale et Philip Schuler de l'Université du Maryland estiment que le respect des engagements destinés à améliorer les procédures commerciales et les standards de la propriété intellectuelle peut induire, pour les pays les plus pauvres, des coûts équivalents au budget de développement d'une année. En outre, dans ces domaines où les pays pauvres pourraient bénéficier de la réglementation du commerce mondial, ils ne sont, pour certains, même pas en mesure d'en profiter. (...) Parmi les 134 membres de l'OMC, 29 ne disposent même pas de missions au siège de Genève. Bien plus encore ont à peine les moyens de présenter des dossiers au niveau de l'OMC.¹⁵

Ces effets de la réglementation par l'OMC montrent que les causes de la persistance de l'extrême pauvreté ne sont pas uniquement imputables, quoi qu'en dise Rawls, aux pays pauvres eux-mêmes. L'ordre économique global joue également un rôle fondamental à cet égard. Il ne faut pas s'étonner que cet ordre reflète les intérêts des pays riches, leurs citoyens et leurs entreprises. Dans le monde tel que nous le connaissons, les 15,6 % de l'humanité vivant dans les « économies à haut revenu » détiennent 81 % du revenu global, tandis que les 84,4 % se partagent les 19 % restant.¹⁶ Il est extrêmement important pour ces pays pauvres de pouvoir accéder aux marchés des économies de hauts revenus, au sein desquelles les revenus *per capita* sont en moyenne 23 fois plus élevés. De ce fait, nos gouvernements possèdent un pouvoir de négociation nettement supérieur. Lors des tractations intergouvernementales relatives aux règles de base de l'économie mondiale, nos représentants protègent efficacement nos intérêts, en ce sens qu'ils

¹⁵ *Economist*, 25 septembre 1999, p. 89. Les références des trois études citées – Hertel et Martin, UNCTAD, Finger et Schuller sont indiquées dans la bibliographie.

¹⁶ Banque Mondiale, 2002, p. 235. Les inégalités de patrimoine sont significativement plus importantes que les inégalités de revenus. Les personnes riches disposent typiquement d'un patrimoine plus important que leurs revenus annuels, l'inverse étant vrai des pays pauvres. De récents rapports sur le *Human Development* se sont spécifiquement intéressés aux immenses fortunes des plus riches : « Les 200 personnes les plus riches du monde ont plus que doublé leur valeur nette entre 1994 et 1998, pour atteindre plus de 1 trillion de dollars. Les avoirs des trois premiers milliardaires représentent ensemble plus que le produit national brut de tous les pays les moins développés avec leurs 600 millions d'individus » (UNDP, 1999, p. 3). « Le coût supplémentaire attaché à la mise en place et au maintien d'un accès universel à une éducation de base pour tous, à des soins de santé pour tous et tout particulièrement pour les femmes enceintes, à une alimentation adéquate, à de l'eau potable, à des installations assurant les nécessaires conditions sanitaires (...), tout cela représente moins de 4% de la richesse combinée des 225 personnes les plus riches du monde » (UNDP, 1998, p. 30).

s'appuient sur ce pouvoir supérieur de négociation et sur leurs avantages dans la maîtrise de l'information et de l'expertise, afin d'intervenir, à notre avantage, sur toutes les facettes de l'ordre global, nous donnant ainsi la possibilité de nous arroger l'essentiel des gains de l'interaction économique. Ainsi les grandes inégalités qui se sont accumulées ont-elles tendance à s'intensifier¹⁷ - et ce de manière particulièrement dramatique au niveau global : l'écart de revenu entre le cinquième des individus vivant dans les pays les plus riches et le cinquième des individus résidant dans les pays les plus pauvres était de 74 pour 1 en 1997 ; il était de près de 60 pour 1 en 1990 et de 30 pour 1 en 1960. »¹⁸

Si l'ordre économique global joue un rôle majeur dans la persistance de l'extrême pauvreté dans le monde et si nos gouvernements, agissant en notre nom, s'attachent prioritairement à établir et à maintenir cet ordre, alors le dénuement des plus pauvres pourrait bien impliquer, non pas simplement un devoir positif d'assistance, mais également le devoir négatif plus crucial imposant de ne pas nuire

¹⁷ Rawls défend cette thèse assez vigoureusement dans le contexte domestique (Rawls, 1995, p. 320). Pour ce qui est du niveau international, il soutient vaguement le principe de « standards équitables d'échange » et écrit que l'on devrait corriger tout « effet distributif injustifié » des organisations de coopération (Rawls, 1999, 43). Mais il ne donne aucun contenu à ces termes évaluatifs et ne les intègre pas dans son droit des peuples, qui est par suite compatible avec l'imposition d'un ordre économique global déséquilibré qui perpétue la pauvreté relative d'une vaste majorité de l'humanité qui ne dispose pas, collectivement, des moyens de le réformer pacifiquement (cf. Pogge, 2001, p. 251-252). Un tel ordre global est injuste même s'il exige des sociétés riches qu'elles se mobilisent (en raison de leur devoir d'assistance) dès lors que l'aggravation de la pauvreté menace le caractère bien-ordonné de quelque société libérale ou convenable. Cela dit, le devoir supplémentaire d'assistance fait déjà de la société des peuples qu'envisage Rawls un progrès significatif sur le *status quo*. Il a pour effet, à juste titre je crois, que la plupart des pays riches aujourd'hui – à l'exception du Danemark, de la Norvège, de la Suède et des Pays-Bas – sont des États immoraux ou illégaux en raison de l'extrême pauvreté à l'étranger qu'ils tolèrent et à laquelle, je l'ajoute, ils contribuent (cf. UNDP, 2002, p. 202).

¹⁸ UNDP 1999, p. 3. Ces ratios comparent des revenus moyens nationaux *via* le marché du taux de change. L'image ne s'améliore nullement lorsque l'on compare les revenus des ménages à travers le monde *via* les parités de pouvoir d'achat : Sur une période récente de cinq ans, « l'inégalité dans le monde a augmenté (...), passant d'un Gini de 62,8 en 1988 à 66 en 1993. Cela représente un accroissement de 0,6 points Gini par an. C'est une augmentation très rapide, plus rapide que celle que connurent les Etats-Unis et le Royaume-Uni dans les années 1980. (...) Les 5 % du monde les plus pauvres sont plus pauvres, leurs revenus réels diminuant de 25 % entre 1988 et 1993, tandis que le quintile le plus riche s'est enrichi. Il a accru son revenu de 12% en termes réels, c'est-à-dire que son revenu a augmenté plus de deux fois plus que le revenu mondial moyen (5,7%) » (Milanovic, 2002, p. 88).

à autrui. Cette évidence est pourtant étrangement absente des débats portant sur notre relation aux pauvres dans le monde. Même ceux qui ont, avec le plus de vigueur, fait de l'éradication de l'extrême pauvreté une tâche morale importante pour nous, se contentent de nous décrire dans la position du simple observateur. Ainsi Peter Singer soutient-il que nous devrions donner la plus grande part de notre revenu pour sauver des vies dans les pays pauvres. Il s'appuie sur ce fait sur l'exemple d'un jeune professeur qui, se promenant au bord d'un étang profond, verrait un jeune enfant en train de se noyer. Il ne fait aucun doute, argue Singer, que le professeur a un devoir de sauver l'enfant, même si pour cela il lui faudra salir ses vêtements. De même, affirme-t-il, nous avons le devoir d'envoyer de l'argent aux organisations humanitaires qui peuvent, avec les quelques euros reçus, empêcher que des enfants meurent douloureusement de faim.¹⁹ En un sens, l'un des mérites de l'argument de Singer est qu'il touche même ceux qui adhèrent à la Thèse de la Pauvreté domestique (TPD) selon laquelle la persistance de l'extrême pauvreté est due à des causes domestiques. Mais en s'inscrivant dans cette perspective, Singer renforce également le jugement moral commun établissant que les citoyens et les gouvernements des sociétés prospères, auxquels il s'adresse, sont aussi innocents en ce qui a trait à la persistance de l'extrême pauvreté que peut l'être le jeune professeur qui voit l'enfant se noyer.²⁰

Les raisons du succès de la thèse de la pauvreté par les causes domestiques

Ayant soutenu que la TPD, bien que largement répandue dans les pays développés, est néanmoins fort éloignée de la vérité, je devrais être en mesure d'expliquer les raisons de sa popularité. Je peux évoquer quatre raisons principales. La première réside dans le fait que la croyance en cette thèse est psychologiquement source de confort pour les individus vivant dans le monde développé. Au moins intuitivement, nous savons, du moins pour la plupart d'entre nous, quelles sont les terribles conditions dans lesquelles vivent les pauvres du monde. Nous sommes confrontés à des statistiques telles que celles-ci : sur un total

¹⁹ Singer 1972 ; cf. Unger, 1986.

²⁰ Singer pourrait juger ce renforcement comme n'étant nullement regrettable. En tant qu'utilitariste, il croit que la vérité ou la fausseté de la TPD n'affecte en rien la rigueur avec laquelle notre devoir de combattre la pauvreté dans le monde s'impose à nous.

de 6 milliards d'êtres humains, quelque 2,8 milliards vivent avec moins de 2 € par jour et près de 1,2 milliards d'entre eux vivent en dessous du seuil international de pauvreté, soit 1 € par jour.²¹ 815 millions de personnes souffrent de malnutrition, 1,1 milliards n'ont pas accès à de l'eau salubre, 2,4 milliards n'ont pas accès à des installations sanitaires de base et 854 millions d'adultes sont analphabètes.²² Plus de 880 millions n'ont pas accès à des soins de santé de base.²³ Environ 1 milliard d'individus n'ont pas d'abri adéquat et 2 milliards n'ont pas l'électricité.²⁴ « Deux enfants sur cinq dans le monde en voie de développement sont rachitiques, un sur trois est sous-alimenté et un sur dix souffre d'un retard de croissance. »²⁵ 250 millions d'enfants entre 5 et 14 ans travaillent en dehors du foyer – souvent dans des conditions pénibles ou cruelles : comme soldats, prostitués, serviteurs, dans l'agriculture, dans le bâtiment, l'industrie du textile ou la production de tapis.²⁶ Environ un tiers des morts humaines – quelque 50 000 par jour – sont dues à des causes en rapport avec la pauvreté, et seraient aisément évitées par le biais d'une meilleure nutrition, d'un accès à une eau salubre, à une vaccination, à l'envoi de lots de réhydratation et d'antibiotiques.²⁷ La très grande gravité de ces carences nous serait considérablement plus insupportable si nous réalisions que celles-ci sont en partie provoquées par un ordre institutionnel global qui soutient nos modes de vie

²¹ Banque Mondiale, 2000, p. 23 et Chen et Ravallion, 2001, p. 290 (Ravallion et Chen se sont chargés, au niveau de la Banque Mondiale, de l'évaluation de la pauvreté en termes de revenus pendant plus de dix ans. Ces dernières données datent de 1998.) Ces deux seuils de pauvreté sont définis en termes de revenus mensuels renvoyant à un *pouvoir d'achat* équivalant à 65,48 \$ et à 32,75 \$ aux Etats-Unis en 1993 (*ibid.*, p. 285). Aujourd'hui, ces seuils correspondent à 82 \$ et à 41 \$ par personne, par mois, aux Etats-Unis (www.bls.gov/cpi/home.htm) et à environ 20 \$ et 10 \$ par personne, par mois dans un pays pauvre typique, où l'argent possède un pouvoir d'achat bien plus grand (Pogge, 2002, p. 97).

²² UNDP, 2002, p. 21, 29 et 11. La plupart de ceux souffrant de ces privations sont des femmes (*ibid.*, p. 222-237).

²³ UNDP, 1999, p. 22.

²⁴ UNDP, 1998, 49.

²⁵ FAO, 1999, p. 11.

²⁶ L'organisation internationale de travail des Nations Unies signale que « quelque 250 millions enfants entre 5 et 14 ans travaillent dans les pays en voie de développement – 120 millions à plein temps, 130 millions à temps partiel » (www.ilo.org/public/english/standards/ipecc/simpoc/stats/'stt.htm).

²⁷ Cf. FAO 1999 et UNICEF 2002. Deux tiers de celles-ci concernent des enfants. Pour la fréquence de causes spécifiques de décès, voir WHO, 2001, Annexe, tableau 2.

comparativement aisés, en garantissant nos ressources et notre hégémonie économique. La TPD nous épargne un tel malaise.

La conscience des grandes différences entre les performances économiques des pays en voie de développement constitue la deuxième raison de la popularité de la TPD. Ces différences attirent en effet notre attention sur des facteurs domestiques et nous détournent ainsi des facteurs globaux. Nous sommes nombreux à ignorer complètement le rôle causal de ces facteurs, succombant souvent aux facilités du raisonnement exposé précédemment. D'autres se laissent séduire par un paralogisme différent qui, faisant grand cas de la réussite de quelques pays en voie de développement, en tire la conclusion que l'ordre économique global actuel ne s'oppose pas à l'éradication de la pauvreté. Ce raisonnement implique une confusion fallacieuse du *tout* et des *parties* : le fait que *quelques* personnes nées dans des milieux défavorisés aux Etats-Unis soient devenues des millionnaires ne permet pas de soutenir que *toutes* les personnes ayant connu la même situation initiale peuvent en faire autant.²⁸ La raison en est bien évidemment que les voies d'accès à la richesse sont peu nombreuses. Si elles ne sont certes pas limitées de manière stricte, il n'en demeure pas moins qu'elles le sont de fait parce que les Etats-Unis, par exemple, ne peuvent atteindre le niveau de croissance économique requis pour que tout le monde puisse devenir millionnaire (en gardant au même niveau la valeur de la monnaie et le revenu réel dont jouissent alors les millionnaires). Il en va de même pour les pays en voie de développement. Les tigres asiatiques (Hong Kong, Taiwan, Singapour et la Corée du sud) qui, ensemble, représentent bien moins de 2 % de population du monde en développement, ont atteint des taux de croissance économique et de réduction de la pauvreté tout à fait impressionnants. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur des industries financées par l'Etat qui produisent en masse des produits technologiques de grande consommation. Ces industries doivent leur prospérité globale, d'une part, à des coûts du travail très bas qui leur permettent de vaincre la concurrence dans les pays développés et, d'autre part, à un soutien plus grand de l'Etat et à une main d'œuvre mieux qualifiée qui leur permettent de s'imposer face à la concurrence des autres.²⁹ Mettre

²⁸ Cf. Cohen, 1988, p. 262-263.

²⁹ Le fait que États-Unis aient été soucieux d'établir des économies capitalistes florissantes, comme contrepoids à l'influence de l'Union soviétique dans la région, a permis aux tigres

en place de telles industries a été extraordinairement profitable pour les tigres asiatiques. Mais si d'autres pays pauvres avaient, en nombre, adopté la même stratégie de développement, la concurrence entre eux en aurait inévitablement diminué l'impact. Nous ne pouvons donc pas conclure que l'ordre économique global actuel, bien que moins favorable aux pays pauvres qu'il ne pourrait l'être, l'est cependant suffisamment pour que tous les pays pauvres connaissent la même prospérité relative que les tigres asiatiques.

Une troisième raison de la popularité de la thèse de la pauvreté par les causes domestiques est liée à l'orientation dominante de la recherche en sciences sociales. Ces chercheurs, comme nous tous, s'intéressent bien plus aux différences entre les trajectoires nationales et régionales qu'à l'évolution d'ensemble de la pauvreté et de l'inégalité dans le monde. Dans plusieurs disciplines universitaires, on trouve une vaste littérature analysant les rôles de facteurs locaux, tels que le climat, l'environnement naturel, les ressources, les habitudes alimentaires, les maladies, l'histoire, la culture, les institutions sociales, les politiques économiques, les personnalités des leaders et bien d'autres choses.³⁰ Les conseils que dispensent les économistes du développement et autres experts se concentrent également de manière écrasante sur la conformation des institutions et des politiques économiques nationales. Ainsi les économistes libertariens de l'école de *freshwater* (dénommés de la sorte parce que ces principaux représentants ont enseigné à Chicago) affirment-ils que la croissance économique est la meilleure façon pour un pays de se débarrasser de la misère humaine et que, pour réaliser cette croissance économique, il faut encourager la libre entreprise en réduisant à leur stricte minimum les impôts, la réglementation et les procédures administratives. Une école de pensée concurrente, davantage orientée vers la gauche, représentée par Amartya Sen, soutient que la pauvreté persiste dans les pays pauvres, parce que ceux-ci ne sont pas suffisamment dotés en institutions publiques : écoles, hôpitaux et infrastructures. La référence favorite de Sen, c'est Kerala, un Etat pauvre de l'Inde. Le gouvernement socialiste de cet Etat a accordé la priorité à la satisfaction des besoins de base de la

en question d'avoir un libre accès au marché américain, alors même qu'ils maintenaient de leur côté des tarifs douaniers élevés pour protéger leur propre marché intérieur.

³⁰ Pour des contributions notables à ce titre, cf. Landes, 1998 ; Diamond, 1999 ; Harrison et Huntington, 2001.

population et, ce faisant, a réussi à faire davantage pour cette population, en termes de santé, d'éducation et d'espérance de vie, que les autres États, plus prospères, de l'Inde.³¹ Ces débats intenses et importants concernant les politiques économiques et les institutions sociales les mieux adaptées à la situation des pays pauvres prennent le pas sur une question pourtant bien plus essentielle relative à l'impact des règles de notre économie mondiale globalisée sur la persistance de l'extrême pauvreté.

L'adoption par les chercheurs en sciences sociales d'un tel axe de recherche est certainement due en partie aux deux premières raisons : ces chercheurs sont, tout comme leurs lecteurs, frappés par l'importance des différences internationales entre les performances économiques et ils se sentent, par ailleurs, plus à l'aise, à la fois d'un point psychologique et en termes de carrières professionnelles, lorsqu'ils étudient le rapport entre la persistance de l'extrême pauvreté et les causes locales de celle-ci, plutôt que le rapport de la pauvreté aux institutions globales que nous soutenons. Mais il y a également une bonne raison méthodologique à cette partialité de la recherche en faveur des causes nationales et locales de la pauvreté : dans la mesure où nous n'avons pas d'autre monde que celui-ci à soumettre à l'observation, il est difficile de réunir des preuves solides sur la façon dont la pauvreté aurait évolué dans l'ensemble si tel ou tel facteur global avait été autre. En revanche, quant aux effets des facteurs nationaux et locaux, nous pouvons tirer des éléments d'analyse solides de l'étude de la situation de pays pauvres qui diffèrent entre eux, en termes d'environnement naturel, d'histoire, de culture, de système politique et économique et de politiques gouvernementales.

La présence fréquente d'élites et de gouvernements brutaux et corrompus dans les pays pauvres constitue la quatrième raison de la popularité de la thèse de la pauvreté par les causes domestiques. Certains peuvent juger qu'il est difficile, voire absurde, d'attribuer à l'ordre économique global la responsabilité de la persistance de l'extrême pauvreté dans des pays qui sont manifestement gouvernés par des voleurs et des escrocs. On peut être également tentés de considérer, dans une telle perspective, que les bénéfices liés à des réformes institutionnelles globales quels qu'ils soient, seraient détournés au bénéfice des élites corrompues de ces pays

³¹ La coalition politique de gauche à la base de ces politiques a néanmoins été défaite lors des dernières élections législatives, le 10 mai 2001, ne conservant que 40 sièges sur 140.

pauvres, n'induisant que peu d'améliorations pour la population en général, tout en renforçant le pouvoir des oppresseurs. Nous sommes nombreux à estimer alors que nous devrions remettre à plus tard les réformes visant à rendre l'ordre global plus équitable vis-à-vis des pays pauvres, et attendre en fait que ceux-ci aient réglé leurs problèmes internes, en s'attachant à ce que l'ordre domestique national lui-même soit, politiquement et économiquement, plus équitable vis-à-vis des pauvres du pays.

Cette dernière raison n'est pas plus convaincante que les précédentes. L'ordre global actuel est en effet lui-même un facteur causal crucial de cette prédominance de la corruption et de l'oppression dans les pays pauvres. Ce n'est qu'en 1999, par exemple, que les pays développés acceptèrent de mettre un frein aux pratiques de corruption de leurs entreprises à l'égard des dirigeants étrangers, en adoptant la *Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales*.³² Jusqu'alors la plupart des pays développés ne se contentaient pas d'autoriser leurs entreprises à soudoyer des agents publics étrangers, puisqu'ils allaient jusqu'à leur permettre de déduire de telles dépenses de leurs revenus imposables, mettant ainsi en place, non seulement une incitation financière à la corruption d'agents publics et de responsables politiques, mais en outre une sorte de validation morale.³³ Ces pratiques détournent les loyautés des agents publics dans ces pays et ont également un fort impact sur le profil des personnes qui cherchent à y obtenir des responsabilités publiques. Du fait de cette corruption, les pays en voie de développement ont subi des pertes stupéfiantes, tout particulièrement dans le contexte de l'attribution de marchés publics. Ces pertes sont en partie liées au fait que la corruption tout d'abord se paye : les prétendants à un contrat intègrent en effet dans leurs prix le coût de la

³² La convention est entrée en vigueur en février 1999 et a été depuis largement ratifiée (http://www.oecd.org/document/56/0,2340,fr_2649_34859_2018360_1_1_1_1,00.html)

³³ Aux Etats-Unis, le Congrès, post-Watergate, a tenté de prévenir la corruption d'agents publics étrangers en s'appuyant sur son *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977, établi après que l'on ait découvert que l'entreprise Lockheed avait versé – non une somme modeste à quelque agent public d'une administration dans un pays du tiers monde, mais bien – 2 millions de dollars à Kakuei Tanaka alors Premier ministre d'un Japon puissant et démocratique. Ne souhaitant pas que ses entreprises soient désavantagées par rapport à leurs concurrentes étrangères, le gouvernement américain était très favorable à la convention de l'OCDE, tout comme l'étaient l'organisation non gouvernementale « Transparence Internationale » qui contribua à la mobilisation en faveur de ce texte dans de nombreux pays de l'OCDE.

corruption. Des pertes supplémentaires procèdent du fait que les corrupteurs peuvent se permettre de ne pas être compétitifs, parce qu'ils savent que le succès des négociations dépend davantage du montant des pots-de-vin que de la substance de leur offre. Des pertes plus grandes encore sont liées au fait que des agents publics qui ne se soucient que des pots-de-vin, se préoccupent peu par ailleurs de la qualité des biens et des services qu'ils achètent au nom de leur pays, ni même de savoir si ces biens et services correspondent à un besoin réel. La plupart de ce que les pays en voie de développement ont importé au cours des dernières décennies leur a été inutile – voire préjudiciable, en ce que cela pouvait contribuer à une dégradation de l'environnement ou à une augmentation de la violence (la corruption est particulièrement présente dans l'industrie de l'armement). Les premières données dont nous disposons suggèrent que la nouvelle *Convention* est inefficace et ne permet pas de contenir la corruption dont se rendent coupables les grandes entreprises multinationales.³⁴ Mais il faut ajouter que même si celle-ci était efficace, il serait très difficile de purger les pays en voie de développement de la culture envahissante de la corruption qui s'y trouve désormais profondément enracinée, du fait des pratiques systématiques de corruption auxquels ils furent soumis durant leurs années de formation.

La question de la corruption relève aussi d'un problème plus vaste. Les élites politiques et économiques des pays pauvres interagissent, d'une part, sur le plan intérieur, avec des individus subalternes, et d'autre part avec des gouvernements étrangers et de grandes entreprises. Ces deux sphères diffèrent énormément en richesses et en pouvoir. Les premiers sont, pour un bonne part, faiblement éduqués et fortement préoccupés par la lutte quotidienne de la survie. En revanche, les seconds ont à leur disposition des moyens bien plus importants de rétribution (positive et négative). On peut donc s'attendre à ce que des politiciens, normalement soucieux de leur propre réussite politique et économique, puissent se préoccuper davantage des intérêts des entreprises et des gouvernements étrangers plutôt que des intérêts concurrents de leurs compatriotes. Le résultat ne se fait pas attendre :

³⁴ « Il existe de nombreuses lois visant à interdire la corruption par les entreprises. Mais les grandes multinationales continuent de les contourner avec aisance », aussi la situation actuelle peut-elle être ramenée à l'idée du « bras court de la loi », *Economist*, 2 mars 2002, p. 63-65.

de nombreux gouvernements dans les pays pauvres ne conservent le pouvoir que grâce aux soutiens étrangers. Des responsables politiques et administratifs, sollicités ou soudoyés par des étrangers, en viennent ainsi à œuvrer contre les intérêts de leur population : *pour* le développement de l'industrie du tourisme sexuel (tolérant et profitant de l'exploitation sexuelle forcée d'enfants et de femmes), *pour* l'importation, à la charge de l'État, de produits inutiles, obsolètes, surfacturés, *pour* l'importation de produits et de déchets toxiques et *pour* l'implantation d'entreprises polluantes, *en violant* les lois protégeant les employés ou l'environnement, etc.

L'asymétrie entre les incitations auxquelles sont soumis les responsables d'un pays ne serait pas d'une telle magnitude, si les pays pauvres étaient plus démocratiques et permettaient à leurs populations de jouer un véritable rôle politique. Pourquoi donc la plupart de ces pays sont-ils si loin d'être authentiquement démocratiques ? Cette question nous conduit à examiner d'autres aspects de l'ordre institutionnel global actuel.

Le droit à disposer des ressources et à emprunter

Cet ordre global a pour caractéristique centrale le fait que tout groupe exerçant, dans un pays donné, un contrôle sur l'essentiel des moyens de coercition est internationalement reconnu comme gouvernement légitime du territoire et de la population correspondants – indépendamment de la question de savoir comment ce groupe a pris le pouvoir, comment il l'exerce, ou si la population lui est favorable ou au contraire opposée. Qu'un tel groupe puisse bénéficier d'une reconnaissance internationale ne signifie pas simplement que nous entrons avec lui dans des relations de négociations, mais que nous admettons le droit de ce groupe à agir au nom du peuple qu'il gouverne et, plus significativement, que nous lui conférons un double privilège : celui de disposer librement des ressources naturelles du pays et d'emprunter au nom du pays.

Le *droit à disposer des ressources* que nous conférons à un groupe au pouvoir ne vaut pas simple acquiescement à son contrôle effectif des ressources naturelles

du pays en question. Ce privilège comprend le pouvoir³⁵ d'effectuer des transferts valides de droits de propriété relatifs à ces ressources. Ainsi une entreprise ayant acheté des ressources aux Saoudiens ou à Suharto, à Mobutu ou à Sani Abacha, a par là-même acquis un droit : celui d'être, partout dans le monde, tenue pour la propriétaire légitime de ces ressources. C'est là une caractéristique remarquable de notre ordre global. Un groupe qui prend le meilleur sur les gardes d'un entrepôt et prend le contrôle de celui-ci peut donner à d'autres ce qu'il contient et recevoir de l'argent en échange. Mais le receleur dont la bourse est mise à contribution devient seulement le possesseur et non pas le propriétaire du butin. La situation est d'une autre teneur lorsqu'il s'agit d'un groupe qui renverse un gouvernement élu et prend le contrôle du pays. Un tel groupe peut également donner une partie des ressources naturelles du pays et recevoir de l'argent en échange. Dans ce cas cependant, l'acquéreur ne devient pas uniquement le possesseur de ces biens, mais obtient tous les droits et libertés de la propriété qui sont supposés être – et de fait *sont* – garantis et protégés par les cours de justice et les forces de police. Ce privilège international correspond par conséquent au pouvoir légal de conférer globalement des droits valides de propriété sur les ressources du pays.

Ce privilège a des effets désastreux dans les pays pauvres richement pourvus en ressources naturelles dont dépend une grande part de l'économie nationale. Quiconque peut prendre le pouvoir dans un tel pays, par quelques moyens que ce soit, peut rester en place, même en dépit d'une forte opposition populaire, en achetant les armes et les soldats dont il a besoin, grâce aux revenus qu'il tire de l'exportation des ressources naturelles et aux fonds qu'il emprunte sur les ventes futures de ces mêmes ressources. Ainsi le privilège des ressources incite-t-il fortement les nationaux à l'appropriation et à l'exercice violents du pouvoir politique, provoquant par là même des coups d'état et des guerres civiles. Il incite en outre les étrangers à corrompre les agents publics qui, indépendamment de la manière dont ils gouvernent, continuent d'avoir des ressources à vendre et de l'argent à dépenser.

³⁵ Tel que le comprend Hohfeld (1919), un pouvoir suppose l'autorité légalement reconnue d'altérer la répartition de droits-libertés de premier ordre et d'affirmer des droits et des devoirs. Le fait de détenir *un* pouvoir ou des pouvoirs en ce sens se distingue du fait d'avoir les moyens de contraindre.

Les incitations résultant de ce droit à disposer des ressources naturelles permettent de comprendre un élément du problème que les économistes ont longtemps jugé énigmatique : la corrélation *négative* significative entre l'abondance des ressources (relativement au PIB) et la performance économique.³⁶ Cette explication se trouve confirmée par une analyse de régression récente, menée par des économistes de l'Université de Yale, qui montre que le lien causal entre l'abondance des ressources et la faible performance économique est médiatisée par les contraintes pesant sur la démocratisation du pays.³⁷ Prenant pour acquis cependant l'ordre global actuel, les auteurs ne se demandent pas comment le lien causal qu'ils soumettent à analyse pourrait lui-même dépendre d'une réglementation globale qui accorde à tout groupe, sans considération de son illégitimité, le droit à disposer des ressources naturelles domestiques.

Le droit à emprunter que nous conférons à un groupe au pouvoir intègre le pouvoir d'imposer des obligations légales internationalement valides à un pays dans son ensemble. Tout gouvernement qui refuse d'honorer les dettes du gouvernement précédent au motif que celui-ci était corrompu, brutal, non démocratique, inconstitutionnel, répressif et dépourvu de soutien populaire, sera sévèrement puni par les banques et les gouvernements des autres pays. Au minimum, il perdra sa capacité à emprunter, en étant exclu des marchés financiers internationaux. De tels refus sont par conséquent fort rares, les gouvernements nouvellement élus, même lorsqu'ils s'inscrivent dans un rapport de franche rupture avec le passé, se trouvent donc contraints de régler les dettes de leurs terribles prédécesseurs.

Le privilège de l'emprunt contribue donc, à trois titres, à l'impact des élites tyranniques et corrompues sur le monde en voie de développement. Il facilite tout d'abord l'emprunt par des dirigeants destructeurs ; ceux-ci peuvent ainsi emprunter plus d'argent et à moindre coût que s'ils étaient eux, et non pas tout le pays, tenus

³⁶ Cette « malédiction des ressources » ou « la maladie néerlandaise » se concrétise dans de nombreux pays en voie de développement qui, malgré d'immenses ressources naturelles, n'ont pas réussi à atteindre un niveau significatif de croissance et de réduction de la pauvreté au cours des dernières décennies. A l'exception notable de l'Indonésie, les pays en voie de développement richement dotés en ressources naturelles se situent en dessous du taux annuel de croissance *per capita*, non seulement par rapport aux pays développés mais également par rapport aux autres pays en voie de développement (UNDP, 2002, p. 190-193).

³⁷ Lam et Wantchekon, 1999, p. 31. Voir également Wantchekon, 1999.

de rembourser. Le privilège en question leur permet par conséquent de se maintenir au pouvoir, même en dépit d'une opposition et d'un mécontentement populaires quasi-universels.³⁸ Ce privilège impose ensuite aux régimes démocratiques la nécessité d'assumer les dettes immenses de leurs prédécesseurs corrompus. Cette exigence sape la capacité de ces gouvernements démocratiques à mettre en œuvre les réformes structurelles et autres programmes politiques requis. Ces gouvernements paraissent alors moins bien réussir, ils sont dès lors moins stables qu'ils ne le seraient s'ils jouaient le jeu de la corruption (C'est une maigre consolation de se dire que les putschistes sont parfois mis en difficulté par les dettes des gouvernements démocratiques antérieurs). Enfin, le privilège de l'emprunt encourage les coups d'état : quiconque parvient à obtenir le contrôle de l'essentiel des moyens de coercition obtient en récompense le droit d'emprunter de l'argent.

Avec l'examen détaillé de ces différents facteurs globaux systémiques, j'espère avoir entamé la conviction – partagée par des économistes de droite comme de gauche, et à laquelle nous sommes tous, dans le monde développé, disposés à adhérer – selon laquelle la persistance de l'extrême pauvreté est due à des causes qui sont propres aux pays dans lesquels elle se produit et ne doit rien aux sociétés prospères et à leurs gouvernements. Cette représentation, nous l'avons dit, est gravement erronée. Des facteurs domestiques contribuent certes à la persistance de l'extrême pauvreté dans de nombreux pays, mais ces facteurs domestiques dépendent eux-mêmes le plus souvent d'un ordre institutionnel global qui entretient ces derniers et exacerbe l'impact que d'autres peuvent avoir. Ainsi les causes exogènes que j'ai évoquées jouent-elles un rôle majeur dans l'évolution de la pauvreté dans le monde. Sans elles, on ne peut comprendre l'incapacité et le refus des dirigeants de pays pauvres à s'engager dans des stratégies plus efficaces d'éradication de la pauvreté. Elles sont, par conséquent, fondamentales pour expliquer pourquoi les inégalités dans le monde connaissent une augmentation si rapide que la croissance économique globale substantielle réalisée depuis la fin de la Guerre Froide n'a pu réduire ni les inégalités de revenus, ni la malnutrition³⁹ – *en*

³⁸ Les dirigeants des pays riches en ressources naturelles ont été tout particulièrement habiles à compléter les revenus qu'ils tirent de la vente de ces ressources, en hypothéquant l'avenir de leur pays pour leur propre bénéfice (UNDP 1999, p. 195 ; UNDP, 2000, p. 219-221).

³⁹ Cf. les rapports de l'UNDP.

dépit des progrès technologiques significatifs et de la croissance économique globale, *en dépit* d'une très importante réduction de la pauvreté en Chine⁴⁰, *en dépit* des « dividendes de la paix » au sortir de la Guerre Froide,⁴¹ et *en dépit* d'une baisse des prix réels de l'alimentation depuis 1985.⁴² Si nous souhaitons sérieusement éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde, il faudra tenir compte du rôle causal de ces facteurs exogènes et nous tenir prêts à envisager des façons d'agir sur eux ou d'en atténuer l'impact.⁴³

Si la thèse de la pauvreté par les causes domestiques était avérée, le problème moral qu'elle pose pourrait être appréhendé sous l'angle de la seule assistance.⁴⁴ Mais cette thèse n'est pas seulement fautive, elle est aussi trompeuse, dans la mesure où nous pouvons également contribuer, profiter, de facteurs sociaux qui aggravent la pauvreté dans le monde.

La justice de l'ordre global

Même si nous admettons l'invalidité de l'explication de la pauvreté par les causes domestiques et acceptons d'assumer une responsabilité partagée à l'égard de l'ordre global actuel, nous pourrions toujours contester le fait que nous contribuons ou profitons de l'extrême pauvreté dans le monde. Nous pourrions dire, par exemple, que l'imposition de cet ordre global profite aux pauvres dans le monde ou, tout du moins, qu'il ne leur nuit pas en exacerbant la pauvreté dont ils souffrent. Bien que de telles affirmations soient fréquentes, par exemple en référence aux règles actuelles de l'OMC, le sens qu'on leur prête ne va pas de soi. Le profit que l'on tire de quelque chose est après tout une notion comparative qui, implicitement,

⁴⁰ Chen et Ravallion, 2001, p. 290.

⁴¹ La fin de la Guerre Froide a entraîné une baisse des dépenses militaires dans le monde (UNDP, 1998, p. 197).

⁴² L'indice alimentaire de la Banque mondiale est passé de 124, en 1985, à 84,5 en 2000. Ces statistiques sont mises à jour in « Global Commodity Markets », publié par la Banque mondiale (www.worldbank.org/prospects/gcmonline/index.htm).

⁴³ Cf. Pogge, 2002, chap. 6 et 8, pour des propositions concrètes visant à modifier les conditions de réalisation des privilèges liés à la libre disposition des ressources naturelles et à la capacité d'emprunt, ainsi qu'à réduire l'impact de réglementations économiques globales inévitables.

⁴⁴ Bien qu'il demeure possible de soutenir que cet angle ne saurait de toutes façons convenir dans la mesure où nous sommes les bénéficiaires et qu'ils sont les victimes des injustices historiques dont j'ai discuté précédemment, tel que le colonialisme.

fait appel à des scénarios de base établissant que les pauvres pourraient être dans une situation plus dramatique encore que celle qu'ils connaissent. Quels types d'arguments pourrions-nous mobiliser pour montrer que les pauvres dans le monde tirent en fait profit de l'ordre global actuel ?

Il y a trois possibilités. Nous pourrions nous appuyer sur une comparaison *diachronique*, se fondant sur les tendances de l'extrême pauvreté dans le monde. Mais cet argument ne peut valoir pour deux raisons indépendantes. Sa prémisse est fautive : l'extrême pauvreté, en termes de revenus, et la malnutrition ne sont globalement pas en recul. Et son inférence est invalide : l'extrême pauvreté pourrait être en recul, par exemple en Chine, *en dépit* du fait que l'ordre économique global exacerbe une telle pauvreté. Une comparaison diachronique ne permet pas de trancher cette question d'une manière ou d'une autre ; elle ne permet pas d'évaluer l'impact d'un quelconque facteur causal.

Nous pourrions évoquer comme seconde option une comparaison *subjunctive* sur une base *historique*. Pour déterminer si l'occupation par Israël de la Bande de Gaza y a réduit l'analphabétisme, nous ne devrions pas nous demander diachroniquement si l'analphabétisme est en recul, mais contrefactuellement si l'analphabétisme est plus bas qu'il ne le serait s'il n'y avait pas eu d'occupation. Si nous adoptons cette démarche, nous pourrions soutenir que l'ordre global actuel bénéficie aux pauvres dans le monde en ce sens qu'ils sont mieux lotis, dans ce contexte, qu'ils ne le seraient si des règles antérieures étaient encore effectives. Toutefois, cet argument présuppose – ici, à tort – que ces règles antérieures étaient neutres, c'est-à-dire qu'elles n'étaient ni préjudiciables ni bénéfiques pour les pauvres dans le monde. Avec un tel raisonnement, nous pourrions affirmer que la junte militaire du Général Than Shwe au pouvoir est bénéfique au peuple birman, en ce sens qu'il est mieux loti qu'il ne le serait si la junte militaire du Général Ne Win avait conservé le pouvoir.

Une troisième option consiste à nous appuyer sur une comparaison *subjunctive* sur base *hypothétique*, en affirmant que plus de gens encore pourraient vivre plus misérablement et mourir peut-être en plus grand nombre dans quelque état de nature imaginé, que dans ce monde tel que nous l'avons fait. Cette option est toutefois peu convaincante tant que nous ne disposerons pas d'une définition précise et moralement appropriée de ce monde imaginaire, ainsi qu'un critère moralement

approprié permettant de comparer les deux mondes par rapport au problème de l'extrême pauvreté. On peut estimer que ce type de question ne peut intéresser qu'un universitaire, que notre monde est certainement bien supérieur, à ce titre, à tout état de nature concevable. Et de fait, c'est ce qui, à partir de position avantageuse qui est la nôtre, semble être le cas. Et pourtant : « dans le monde, 34 000 enfants âgés de moins de cinq ans meurent chaque jour de la faim et de maladies que l'on sait prévenir ». ⁴⁵ Essayez d'imaginer un état de nature qui puisse rivaliser avec cette étonnante prouesse de notre civilisation globalisée ! ⁴⁶

Aucune de ces trois options ne permet donc de répondre à notre question – l'ordre mondial actuel est-il préjudiciable ou bénéfique aux pauvres ? – d'une manière qui soit à la fois claire et appropriée à l'évaluation de cet ordre. Cet échec suggère la nécessité d'adopter la stratégie inverse : au lieu de baser notre évaluation, en termes de justice, de cet ordre, sur la question de savoir si celui-ci est préjudiciable (ce dommage étant défini indépendamment), nous pouvons déterminer notre jugement en fonction d'une évaluation de cet ordre fixée sur un critère de justice non relatif à la question du préjudice subi.

Pour illustrer cette idée, prenons l'exemple de l'ordre institutionnel américain à son commencement. Celui-ci était nettement désavantageux pour les femmes par rapport aux hommes. Le fait de considérer comme étant injuste cet ordre n'est pas fondé sur une comparaison historique avec ce qu'était la situation des femmes sous le règne britannique. Il n'est pas non plus basé sur une comparaison avec ce qu'aurait été cette situation des femmes si le pays n'avait pas obtenu l'indépendance. Et il n'est pas non plus basé sur une comparaison avec ce que pourrait être la situation des femmes dans un hypothétique état de nature (ces considérations pourraient être plus aisément mobilisées pour justifier plus que pour critiquer l'ordre institutionnel en question). C'est parce que cet ordre assigne aux femmes un statut d'infériorité par rapport aux hommes que nous le jugeons injuste et préjudiciable pour elles.

⁴⁵ USDA 1999, p. iii. Le gouvernement américain mentionne ce fait, tout en affirmant que les pays développés *ne devraient pas* adopter la proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture de faire passer l'assistance au développement pour l'agriculture à 6 milliards par an et que 2,6 milliards suffissent amplement.

⁴⁶ Cf. Pogge, 2002, p. p. 136-139.

De nombreux critères non relatifs à la notion de préjudice sont envisageables en vue d'une évaluation du caractère de justice de notre ordre global. De tels critères diffèrent au moins à trois égards. Ils se distinguent dans la manière dont ils identifient les parties concernées : les personnes individuelles, les ménages, les groupes sociaux, les nations ou les États. Ils diffèrent du point de vue des demandes *absolues* qu'ils permettent de formuler – exigeant, par exemple, que les parties concernées jouissent de la sécurité pour elles-mêmes et pour leurs biens ou qu'elles aient accès aux biens de première nécessité. Et ils diffèrent également dans leurs demandes *relatives* – pouvant exiger que les droits fondamentaux ou les opportunités, en termes d'éducation de base ou de santé, soient également attribués à tous, ou que les inégalités économiques soient limitées.

Même si notre ordre global ne parvient pas à satisfaire certaines exigences absolues ou relatives, on pourrait encore le défendre en arguant du fait que la satisfaction de ces exigences est impossible. Une évaluation du caractère juste ou injuste de l'ordre en question doit donc être informée des différentes options possibles et des conditions que créerait la mise en œuvre de ces options possibles. En ce qui concerne les options qui divergent radicalement de l'ordre global actuel, il semble être particulièrement difficile d'établir l'information requise de manière rigoureuse. Il est en revanche tout à fait possible d'estimer l'impact de l'ordre global actuel par rapport à des options institutionnelles qui n'en sont pas trop éloignées. Le passage déjà cité de l'*Economist* proposait de telles estimations : en raison des mesures de protection des marchés intérieurs pratiquées par les pays développés (tarifs douaniers, quotas, taxation des produits trop bon marché et subventionnement de la production locale), les pays en voie de développement perdent 700 milliards de dollars en revenus sur les exportations.⁴⁷ Il est tout à fait possible, contrairement à ce qu'affirment certains économistes, de mobiliser cette donnée pour estimer le nombre de morts en rapport avec la pauvreté qui aurait pu être évité par une ouverture plus symétrique des marchés.⁴⁸ Le nombre ne saurait qu'être élevé, puisque 700 millions

⁴⁷ Sur les pratiques de subventionnement, cf. Wolf 2001. Notons qu'en mai 2002, le gouvernement américain a augmenté les subventions versées à ses agriculteurs d'environ 70 %.

⁴⁸ Les économistes n'apprécient guère ce genre d'estimations, sauf bien sûr lorsqu'elles leur sont utiles. Ainsi, à la suite de l'attaque terroriste du 11 septembre 2001, le Président de la Banque mondiale a rendu publique l'estimation selon laquelle « des dizaines de milliers

de dollars par an correspond à près de 12 % du revenu brut national de tous les pays en voie de développement qui, rappelons-le, représentent 84,4 % de l'humanité.⁴⁹

De nombreuses caractéristiques de l'ordre global incarnent des compromis similaires entre, d'un côté, les intérêts des pays aux revenus élevés et leurs citoyens et, de l'autre, les pauvres du monde. Le privilège inconditionnel lié au droit de disposer librement des ressources naturelles nous ouvre un accès à des réserves de ressources naturelles étrangères moins chères, plus importantes et plus régulières, parce que nous pouvons acquérir des droits sur elles, par le biais de quiconque se révèle être en mesure d'exercer un pouvoir effectif dans le pays où elles se trouvent, sans nous soucier de savoir si la population approuve cette vente ou en bénéficie. Les privilèges relatifs aux ressources et aux emprunts, tout à l'avantage des putschistes et des tyrans du monde en voie de développement, sont bien plus préjudiciables pour les pauvres que ne le seraient des privilèges conditionnés, limités, en fonction de la légitimité du gouvernement. L'accord actuel sur les Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce nous est plus favorable et il est plus préjudiciable aux pays pauvres que ne l'aurait été un accord exigeant des pays riches qu'ils financent un dispositif permettant de protéger les pauvres du monde de l'augmentation exorbitante des prix des médicaments ou des graines.⁵⁰ Il est plus avantageux pour nous et plus préjudiciable pour eux que nous n'ayons pas à compenser financièrement les externalités négatives que nous leur imposons : pour la pollution que nous avons provoquée pendant plusieurs décennies et pour les effets qui en résultent sur leur environnement et leur climat, pour l'épuisement rapide des ressources naturelles, pour la contribution de nos touristes à la propagation d'épidémies et pour la violence liée à notre demande de drogues et à nos guerres contre la drogue.

d'enfants mourront en plus dans le monde et quelque 10 millions d'individus vivront sans doute sous le seuil de pauvreté de 1\$ par jour (...) parce que les attaques vont retarder à l'année 2002 la reprise pour les pays riches » (http://econ.worldbank.org/files/2642_press-release.pdf).

⁴⁹ Banque mondiale, 2002, p. 235.

⁵⁰ L'Accord sur les Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce a été conclu en 1995. Pour une discussion de son contenu et de son impact, cf. UNDP, 2001, chap. 5 ; Correa, 1999, Juma, 1999, Watal, 2000 et www.cptech.org/ip/.

L'impact cumulatif de tous ces arrangements sur la situation que vivent les pauvres du monde est terrible : depuis la fin de la Guerre Froide, quelque 250 millions d'être humains sont morts prématurément du fait de causes relatives à la pauvreté. Et chaque année, on en compte 18 millions de plus. Si les pays développés, élaborant les règles de l'ordre global, avaient accordé plus de poids aux intérêts des pauvres dans le monde, ce tribut, en morts et en carences, serait moins lourd, sans que cela ne nuisît significativement à notre prospérité. Il est difficile d'imaginer que l'on puisse dire de l'ordre global actuel qu'il est juste et qu'il faut le défendre. En revanche, si nous admettons qu'il est injuste, cela signifie que nous reconnaissons que nous portons préjudice aux pauvres dans le monde, en leur imposant un ordre global dont les incidences, en termes d'extrême pauvreté, de malnutrition et de mort prématurée, sont bien plus importantes qu'elles ne le seraient dans le contexte de tout autre ordre global juste.

Il y a trois manières de défendre cet ordre global que nos gouvernements ont imposé, souvent avec la complicité de leaders corrompus et tyranniques du monde en voie de développement. Nous pourrions affirmer, premièrement, qu'il est légitime pour nous de promouvoir vigoureusement nos propres intérêts dans les négociations visant à ajuster les règles diverses de l'ordre global, même si, ce faisant, nous contredisons les intérêts des pauvres dans le monde. Cette justification est toutefois rarement avancée publiquement. Si l'on admet que la fonction des élus est de représenter les intérêts de leurs compatriotes, on considère aussi, en règle générale, que ce mandat a des limites.

Nous pourrions alors faire valoir, deuxièmement, que les apparences sont ici trompeuses, et que les décisions reflétées par les règles actuelles de l'ordre mondial bénéficient en fait aussi aux pauvres dans le monde, du moins à long terme. Mais, dans tout une série de cas importants, un tel argument met à rude épreuve notre crédulité. Il est très difficile de contester que les prérogatives spéciales que se sont attribués les pays pauvres dans le cadre de l'OMC exacerbent la pauvreté dans le monde. Pour des raisons de carrières, certains s'y essayent parfois cependant. Mais au lieu de prétendre que ces prérogatives n'ont pas d'effet sur la pauvreté dans le monde, on dira alors simplement qu'il faut prendre en compte de nombreux facteurs qui complexifient l'analyse, qu'il y a des difficultés méthodologiques et autres impondérables, de sorte que l'honnêteté intellectuelle exige que l'on s'abstienne de

tirer de fermes conclusions sur cette question. Si tout échoue par ailleurs, on pourra alors se rabattre sur une affirmation à la portée plus limitée : il est vrai que l'ajustement de quelques règles importantes a été préjudiciable pour les pauvres, mais c'était une erreur honnête. L'économie du développement n'était alors pas aussi avancée, et nous ne pouvions pas savoir que nous servions nos intérêts au détriment de ceux des pays en voie de développement. Quoi qu'il en soit, il reste que si nos représentants ont en effet commis de telles erreurs au détriment des pauvres, ne devrions-nous pas au moins réparer ces erreurs en engageant un effort réel visant à réduire l'importante incidence (non anticipée) de l'extrême pauvreté aujourd'hui ?

Le troisième argument soulève des problèmes similaires. Selon cet argument, les règles globales que nous avons imposées ne nous sont pas seulement favorables, mais elles sont également bonnes pour l'efficacité globale, la productivité et la croissance économique. Ces règles sont, dans une perspective inspirée de Pareto, supérieures à celles que l'on pourrait leur opposer – non au sens habituel (meilleures pour certains, pire pour personne) mais en un sens plus faible (« Caldor-Hicks ») : Les règles sont meilleures pour certains et pires pour d'autres, mais sur un mode qui permet aux premiers, grâce à leurs gains relatifs, de dédommager pleinement les pertes relatives de ces derniers. Ce type d'argument peut peut-être valoir pour l'Accord sur les Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce, mais je ne vois pas comment nous pourrions l'appliquer aux clauses des accords de l'OMC qui permettent aux pays riches d'adopter des politiques protectionnistes. Quand bien même cela pourrait fonctionner, la question demeure : étant donné l'immense inégalité économique entre les perdants et les gagnants, la simple *possibilité* d'une compensation suffit-elle pour justifier nos décisions ? Ne doit-il pas plutôt y avoir une compensation *effective*, de sorte que nous puissions ne conserver que les gains relatifs *excédant* leurs pertes relatives ?

Les questions que soulèvent ces arguments, avec l'effondrement de la thèse expliquant la pauvreté par les causes domestiques, indiquent plus précisément à quel point les discussions convenues de la pauvreté mondiale placées sous les auspices de l'assistance sont trompeuses. D'une part, la référence à cette notion est impropre : en tant qu'individus appartenant à des pays connaissant une certaine prospérité, nous avons sans doute le devoir moral positif d'assister les personnes qui

sont prisonnières d'une pauvreté qui les menace dans leur existence même et que nous pouvons aider sans qu'il nous en coûte beaucoup. La notion d'assistance a cependant pour effet de nous détourner de devoirs négatifs plus rigoureux qui s'imposent aussi à nous : nous devrions réduire le préjudice que nous avons causé et nous ne devrions pas tirer profit de l'injustice, au détriment de ceux qui la subissent. Ces deux devoirs négatifs s'imposent à nous, dès lors que nous contribuons (parfois avec le soutien d'élites des pays en voie de développement) à l'instauration d'un ordre global dont le caractère non équitable nous est bénéfique, tout en exacerbant l'extrême pauvreté à l'étranger. Il nous incombe au moins de dédommager les pauvres. Dans la mesure où nous les dédommageons, nous ne les « assistons » pas seulement, mais nous réduisons l'impact de règles non équitables qui occasionnent pour nous des gains injustes à leur détriment. Nous ne « redistribuons » pas des riches vers les pauvres, mais nous contrebalançons une redistribution institutionnelle injuste des pauvres vers les riches – en un sens, nous *re-redistribuons*.

Les devoirs négatifs de ne pas soutenir et de ne pas empêcher des gains résultant d'un ordre institutionnel inéquitable qui, de manière prévisible, contribue à des carences sévères, sont non seulement plus rigoureux que le devoir positif d'aider à soulager de telles carences, mais ils sont également beaucoup moins sensibles aux variations liées aux questions de communauté et de distance. Les devoirs d'assistance sont plus forts à l'égard de ceux qui nous sont proches et chers et plus faibles à l'égard des étrangers vivant sur des terres lointaines. En revanche, le devoir de ne pas nuire ne connaît pas de telles variations. Si le caractère inéquitable de l'ordre global que nous imposons fait perdurer la pauvreté dans les pays en voie de développement, alors notre responsabilité morale à l'égard des morts et des carences qui en résultent n'est pas atténuée par la diversité des nationalités, ni par la distance géographique et culturelle. Cela pourrait être le cas s'il fallait, pour nous préserver nous-mêmes, que nous agissions d'une manière qui nuit à des étrangers. Mais dans le monde tel que nous le connaissons, le problème de la pauvreté global est – bien qu'il concerne un tiers des morts humaines – relativement peu important en termes économiques : bien que 2 812 millions de personnes vivent en dessous du seuil international de pauvreté le plus haut (2\$/jour) et 43 % en dessous en moyenne, leur déficit collectif représente seulement 1,13% du revenu des 955

millions d'individus relevant des économies des pays à haut revenu.⁵¹ Nous pouvons manifestement éradiquer l'extrême pauvreté – par le moyen d'une réforme de l'ordre global ou par le biais d'autres initiatives visant à compenser ses effets sur les pauvres dans le monde – sans « sacrifier » la satisfaction de nos propres besoins ou même de nos intérêts un tant soit peu sérieux.

Dans le monde développé, on croit en général que nous consacrons déjà à de telles initiatives des sommes démesurées. Les faits contredisent cette croyance : Les pays développés ont réduit leur aide publique au développement de 0,33% de leur PIB combinés en 1990⁵² à 0,22% en 2001⁵³. La plupart de l'aide publique est allouée pour des raisons politiques : seulement 22% de cette aide va aux 43 pays les moins développés⁵⁴ ; et seulement 8,3% finance des services sociaux de base⁵⁵ – bien en deçà donc des 20% sur lesquels on s'était entendus lors du Sommet mondial pour le développement social en 1995 (Programme d'action, chapitre 5, art. 88 c). L'aide publique au développement destinée aux services de base – éducation, santé, natalité, approvisionnement en eau et installation sanitaire – représente un coût de 4 milliards de dollars pour les pays à haut revenu, ce qui se situe cette aide, en moyenne, en dessous de 5 \$ par an par citoyen de ces pays.⁵⁶

Quand des individus tels que nous mourront à un âge avancé, nous pouvons nous retourner sur une vie passée au cours de laquelle plus d'un milliard d'êtres humains, principalement des enfants, sont morts du fait de la pauvreté. Cette donnée

⁵¹ Si nous devons combler intégralement ce déficit, notre part du revenu global tomberait de 80,97 à 80,06 %, soit de 25 506 à 25 217 milliards de dollars (Banque Mondiale, 2002, p. 235).

⁵² UNDP, 2002, p. 202.

⁵³ www.oecd.org/EN/document/0,,EN-document-15-nodirectorate-no-12-29438-15,00.html. Cf. également UNDP 2002, p. 202 et UNDP, 2001, p. 190.

⁵⁴ Nous étions à 26% en 1990 (UNDP, 2002, p. 202). L'Inde, qui compte le plus de personnes pauvres dans le monde, reçoit une aide publique de 1,5\$ / an par citoyen. Par comparaison, la république Tchèque reçoit 42,70\$, Malte 54,5\$, Chypre 69,5\$, Bahreïn 76,60\$ et Israël, dont le revenu national brut *per capita* est 11 à 36 fois supérieur à celui de l'Inde, reçoit 132,40\$ (UNDP, 2002, p. 203-205). Précisons que Chypre, Bahreïn et Israël sont classés parmi les pays à revenu élevé (*ibid.*, p. 243)

⁵⁵ UNDP, 2000, p. 79. Cf. également www.oecd.org/pdf/M00003000/M00003133.pdf, Tableau 2.

⁵⁶ Les citoyens des pays à haut revenu apportent aussi une aide par l'entremise des organisations non-gouvernementales. Chaque année, une telle aide représente environ 7 millions de dollars, soit 8 \$ par citoyen (UNDP, 2002, p. 202).

était et est prévisible. Et il ne souffre aucun doute que les pays développés pourraient réduire de manière significative ce flot continu de morts à peu de coûts. Pourtant, ces faits paraissent nous troubler finalement assez peu. Cette si grande indifférence peut en grande part s'expliquer par le fait que l'on comprend mal les raisons pour lesquelles l'extrême pauvreté perdure. Pour la plupart, nous adhérons à l'idée selon laquelle cette pauvreté serait essentiellement due à des causes domestiques. Je suis persuadé qu'avec une meilleure compréhension du rôle que jouent les facteurs institutionnels globaux dans la reproduction de l'extrême pauvreté, nous serions nombreux à prendre le problème bien plus au sérieux – y compris John Rawls, mon maître très estimé.

*Traduction par Patrick Savidan**

Remerciements

Cet essai a fait l'objet d'une présentation au Centre CUNY, à l'Université de St Andrew, à l'Ecole J.-F. Kennedy de Harvard et à l'Université de Sheffield. Je remercie mes auditeurs, et tout particulièrement Maria Alvarez, Liz Ashford, Sissila Bok, et Leif Wenar, ainsi que Daniel Bell, Chiara Bottici et Ling Tong pour leurs très utiles commentaires et suggestions écrites.

Références

- Beitz, Charles (1979), *Political Theory and International Relations*. Princeton: Princeton University Press.
- Chen, Shaohua et Martin Ravallion (2001), "How Did the World's Poorest Fare in the 1990s?" *Review of Income and Wealth*, 47, 283-300.
- Cohen, G.A. (1988), *History, Labour, and Freedom*. Oxford: Clarendon Press.
- Correa, Carlos (2000), *Intellectual Property Rights, the WTO and Developing Countries: The TRIPs Agreement and Policy Options*. London: Zed Books.
- Diamond, Jared (1999), *Guns, Germs, and Steel: The Fates of Human Societies*. New York: Norton.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (1999), *The State of Food Insecurity in the World 1999* <www.fao.org/news/1999/img/sofi99-e.pdf>.

* Merci à Véronique Zanetti pour ses commentaires et suggestions pour cette traduction.

- Finger, J. Michael et Philip Schuler, 1999. « Implementation of Uruguay Round Commitments: The Development Challenge » in World Bank Research Working Paper 2215, <http://econ.worldbank.org/docs/941.pdf>.
- Harrison, Lawrence E. et Samuel P. Huntington (2001), éds. *Culture Matters: How Values Shape Human Progress*. New York: Basic Books.
- Hertel, Thomas W. et Will Martin (1999), "Would Developing Countries Gain from Inclusion of Manufactures in the WTO Negotiations?" www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/42.pdf
- Hohfeld, Wesley N. (1919), *Fundamental Legal Conceptions*. New Haven: Yale University Press.
- Juma, Calestous (1999), "Intellectual Property Rights and Globalization. Implications for Developing Countries", Science, Technology and Innovation Discussion Paper No. 4, Harvard Center for International Development, www.ksg.harvard.edu/Trade_Workshop/jumaipr.pdf.
- Lam, Ricky et Leonard Wantchekon (1999), "Dictatorships as a Political Dutch Disease", Working Paper, Yale University. <www.nyarko.com/wantche1.pdf>.
- Landes, David (1998), *The Wealth and Poverty of Nations: Why Some Are So Rich and Some So Poor*. New York: Norton.
- Milanovic, Branko (2002), "True World Income Distribution, 1988 and 1993: First Calculation Based on Household Surveys Alone", *The Economic Journal* 112, 51-92 <www.blackwellpublishers.co.uk/specialarticles/ecoj50673.pdf>.
- Pogge, Thomas W. (1989), *Realizing Rawls*. Ithaca: Cornell University Press.
- Pogge, Thomas W. (1994), "An Egalitarian Law of Peoples", *Philosophy and Public Affairs* 23, 195-224.
- Pogge, Thomas W. (2001), "Rawls on International Justice", *Philosophical Quarterly* 51, 246-53.
- Pogge, Thomas W. (2002), *World Poverty and Human Rights: Cosmopolitan Responsibilities and Reforms*. Cambridge: Polity Press.
- Rawls, John (1995), *Libéralisme politique*, trad. fr. par C. Audard, Paris : PUF.
- Rawls, John (1993b), "The Law of Peoples" in Stephen Shute et Susan Hurley, eds.: *On Human Rights*, New York: Basic Books, trad. fr. Par Bertrand Guillaume, *Le Droit des gens*, Paris: Editions esprit, 1996.
- Rawls, John (1999), *The Law of Peoples*, Cambridge MA: Harvard University Press.
- Reddy, Sanjay et Thomas W. Pogge (2002), "How Not to Count the Poor". Unpublished working paper, www.socialanalysis.org.
- Singer, Peter (1972), "Famine, Affluence and Morality", *Philosophy and Public Affairs* 1, 229-43.
- UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development). *Trade and Development Report 1999*. New York: UN Publications, 1999 <www.unctad.org/en/press/pr2816en.htm>.
- UNDP (United Nations Development Programme), 1998. *Human Development Report 1998*. New York: Oxford University Press.

- UNDP, 1999. *Human Development Report 1999*. New York: Oxford University Press.
- UNDP, 2000. *Human Development Report 2000*. New York: Oxford University Press <www.undp.org/hdr2000/english/HDR2000.html>.
- UNDP, 2001. *Human Development Report 2001*. New York: Oxford University Press <www.undp.org/hdr2001/>.
- UNDP, 2002. *Human Development Report 2002*. New York: Oxford University Press <www.undp.org/hdr2002/>.
- Unger, Peter (1996), *Living High and Letting Die: Our Illusion of Innocence*. Oxford: Oxford University Press.
- UNICEF (United Nations Children's Fund), 2002. *The State of the World's Children 2002*. New York: UNICEF <www.unicef.org/sowc02/pdf/sowc2002-eng-full.pdf>.
- USDA (United States Department of Agriculture), 1999. *U.S. Action Plan on Food Security* <www.fas.usda.gov/icd/summit/pressdoc.html>.
- Walzer, Michael (1980), "The Moral Standing of States", *Philosophy and Public Affairs* 9, 209-29.
- Wantchekon, Leonard (1999) "Why do Resource Dependent Countries Have Authoritarian Governments?" Working Paper, Yale University <www.yale.edu/leitner/pdf/1999-11.pdf>.
- Watal, Jayashree (2000), "Access to Essential Medicines in Developing Countries: Does the WTO TRIPS Agreement Hinder It?" Science, Technology and Innovation Discussion Paper No. 8, Harvard Center for International Development, www2.cid.harvard.edu/cidbiotech/dp/discussion8.pdf.
- WHO (World Health Organisation), 2001. *The World Health Report 2001*. Geneva: WHO Publications <www.who.int/whr/2001/>.
- Wolf, Martin (2001), "Broken Promises to the Poor", *Financial Times*, 21 November, 13.
- World Bank (2000), *World Development Report 2000/2001*. New York: Oxford University Press <www.worldbank.org/poverty/wdrpoverty/report/index.htm>.
- World Bank (2002), *World Development Report 2003*. New York: Oxford University Press.